

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

PAGE 1/5

P.V. n°9

Président : M. LEYGE.

Présents : MM. BATTOU – LAGARDE – REPENTIN – ROUGER – SICOT - SISSAOUI

Excusés : M. BOUDET – DUBEAU – OYHAMBERRY - NARBATE

Administratifs : Mme MATHIEUX – M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

SAISON 2025/2026

663 Engagés

| | | | | | | | | | |
|------------------|-----------------------|--------|-----|--------------|-----|------------|---|-----|----------|
| 14/09/2025 | 1 ^{er} Tour | ---- > | 219 | matches avec | 438 | clubs | | | |
| 28/09/2025 | 2 ^{ème} Tour | ---- > | 167 | matches avec | 219 | vainqueurs | + | 115 | entrants |
| 12/10/2025 | 3 ^{ème} Tour | ---- > | 109 | matches avec | 167 | vainqueurs | + | 51 | entrants |
| 14/12/2025 | 4 ^{ème} Tour | ---- > | ... | matches avec | ... | vainqueurs | + | .. | entrants |
| 18/01/2026 | 5 ^{ème} Tour | ---- > | ... | matches avec | ... | vainqueurs | + | .. | entrant |
| 22/02/2026 | 6 ^{ème} Tour | ---- > | ... | matches avec | ... | vainqueurs | + | .. | entrants |
| 05/04/2026 | 7 ^{ème} Tour | ---- > | ... | matches avec | ... | vainqueurs | + | .. | entrants |
| 14/05/2026 | 1/8 ^{èmes} | ---- > | 8 | matches avec | 16 | vainqueurs | | .. | entrants |
| 31/05/2026 | 1/4 | ---- > | 4 | matches avec | 8 | vainqueurs | | | |
| 14/06/2026 | 1/2 | ---- > | 2 | matches avec | 4 | vainqueurs | | | |
| 21/06/2026 00:00 | FINALE | ---- > | 1 | match avec | 2 | vainqueurs | | | |

éliminés du 3^{ème} Tour CDF sauf N3 incluant les équipes R1 poule B et les réserves

éliminés du 4^{ème} Tour CDF sauf N3 et R1 incluant Biganos + Bourmos Doumy exempt au tour précédent

2^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 167 matches qui se sont déroulés le week-end du 28 septembre 2025.

Elle note toutefois les forfaits suivants :

- Match n° 54858512 – Montravers Fc / Montamise Fc du 28/09/2025
- Match n° 54858527 – Brion Pres Thouet Us / Nouaille Es du 28/09/2025
- Match n° 54860227 – Pouille Terce / St Victurnien Ca du 27/09/2025
- Match n° 54873927 – Cenon Us / Sanilhacois Sa du 27/09/2025
- Match n° 54874846 – Roquefortais Fc / Coteaux Pecharmant du 28/09/2025
- Match n° 54878003 – Boucalais Elan / Cazaux Olympique du 28/09/2025
- Match n° 54881334 – Luy De Bearn Fc / Mas Ac du 27/09/2025

Calendrier du 3^{ème} tour :

109 matches avec 51 clubs entrants (clubs éliminés du 4^{ème} tour de Coupe de France sauf N3 et R1, incluant Biganos et Bournois Doumy exempt au tour précédent).

La Commission procède à la constitution de 7 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Règlementation :

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 12 octobre 2025 à 15h00** ou le **samedi 11 octobre 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competifna@lfn.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

PAGE 3/5

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REEMPLACANTS** s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

COUPE DE FRANCE

SYSTEME COUPE DE FRANCE SAISON 2025/2026

694 engagés (dont Pau F.C. en L2 et Lège Cap Ferret en N3)

Avec E.S. Buxerolles + E.S. Boulazac en R1

Avec C.S. Leroy Angoulême + E.S. Blanquefortaise en R2

Avec Bergerac Périgord F.C. (1) + C.A. Sallois en R3

| | | | | | | | | | | |
|------------|-----------------------|--------|------------|--------------|-----|------------|---|-----|----------|-------------------------|
| 24/08/2025 | 1 ^{er} Tour | -----} | 261 | matches avec | 522 | clubs | + | | entrants | |
| 31/08/2025 | 2 ^{ème} Tour | -----} | 197 | matches avec | 261 | vainqueurs | + | 133 | entrants | F |
| 14/09/2025 | 3 ^{ème} Tour | -----} | 115 | matches avec | 197 | vainqueurs | + | 33 | entrants | E |
| 28/09/2025 | 4 ^{ème} Tour | -----} | 60 | matches avec | 115 | vainqueurs | + | 5 | entrants | D |
| 12/10/2025 | 5 ^{ème} Tour | -----} | 30 | matches avec | 60 | vainqueurs | + | 0 | entrant | C |
| 26/10/2025 | 6 ^{ème} Tour | -----} | 15 | matches avec | 30 | vainqueurs | | | | |
| | | | 678 | matches | | | | | 693 | engagés (hors Pau F.C.) |

522 : X Districts + X R3

133 : 63 R2 + 70 R3 et Districts

33 : 7 N3 + 25 R1 + 1 St-Pierre et Miquelon

5 : N2

entrants D (5) : 5 N2 : Angoulême Charente F.C. - Stade Poitevin F.C. - Aviron Bayonnais - F.C. Chauray - F.C. Girondins de Bordeaux

7 N3 : S.O. Châtelleraut - A.S. Panazol - F.C. Bassin d'Arcachon - U.S. Chauvigny - S.A.G. Cestas - U.S. Lège Cap Ferret
Les Genêts d'Anglet Football

entrants E (33) :

F.C. Périgny - Rochefort F.C. - E.S.A. Brive - F.C. Nueillaubiers - Thouars Foot 79

C.A. Neuville - C.S. Feytiat - Jeunesse Villenavaise - S.A. Mérignacais - F.C. Biganos - St-Paul Sport

25 R1 :

E. Boé Bon Rencontre - A.S. Mazères Uzos Rontignon - Arin Luzien - F.C. Bressuire - F.C.E. Mérignac Arlac

Jarnac Sports Football - F.C. Marmande 47 - F.C. de St-Médard en Jalles - Trélassac A.P.F.C. - Stade Bordelais

E.S. Buxerolles - R.C. Parthenay-Viennay - Limoges Football - E.S. Boulazac

1 SPM :

A.S. St-Pierraise (Ligue St-Pierre et Miquelon)

entrants F (133) : 63 équipes 1ères de R2 + 70 équipes 1ères de R3 et Districts

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 60 matches de ce tour.

Elle prend connaissance de la qualification du club de E.S. Oyré Dangé au 4^{ème} Tour de COUPE DE FRANCE à la d'une décision de la C.R. Discipline pour une rencontre à disputer face au club de THOUARS FOOT 79

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

PAGE 4/5

Elle note également les décisions de la C.R. LITIGES relatives aux deux rencontres citées ci-dessous :

- Match n° 54885115 – Nieul Sur Mer Asm – Inter Bocage Fc : [confirmation de la qualification de NIEUL SUR MER](#)
- Match n° 54887793 – Larchois La Feuillade – Auzances Us : [confirmation de la qualification de LARCHE LA FEUILLADE](#)

Calendrier du 5^{ème} tour :

30 matches avec 60 vainqueurs du 4^{ème} tour.

La Commission procède à la constitution de [4 groupes géographiques \(répartition équitable des N2\)](#) puis effectue, en présence des clubs siège social du Crédit Agricole à SOYAUX, un tirage au sort par groupes géographiques.

Règlementation :

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 12 octobre 2025 à 15h00** ou le **Samedi 11 octobre 2025 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

[En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire](#), les équipes se départageront [directement](#) par l'épreuve des [tirs au but](#), dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants aux moindres frais (*sous réserve de désignation pour certains matches par la C.R.A.*).

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre [l'utilisation de la FMI](#).

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est [ABSOLUMENT OBLIGATOIRE](#) afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des **REPLACES-REEMPLACANTS** ne s'applique **PLUS** (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match.

A partir du 3^{ème} tour, il peut être procédé au remplacement de 5 joueurs au cours d'un match en 3 séquences au maximum en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

CHAMPIONNATS

La Commission note la décision de la C.R. LITIGES relatives à la rencontre N° 53784184 du 20/09/2025 - SARLAT MARCILLAC FC – COUZEIX CHAPTELAT US 2.

Rencontre à rejouer le samedi 15/11/2025, à 20H à Sarlat.

CALENDRIER DES TIRAGES DE COUPES

La C.R. des COMPÉTITIONS SENIOR informe les clubs des prochaines échéances sportives et tirages :

- Tirage du 4^{ème} Tour CNA : à définir (Tour 4 le week-end du 14/12/2025)
- Tirage du 6^{ème} Tour CDF : le mercredi 15 Octobre à 19h00 – TV7 - BORDEAUX (33)

Prochaine réunion : le octobre 2025 à 14h00 à Puymoyen :

Le Président,
Marc LEYGE

La secrétaire de séance,
Salomé MATHIEUX,



Procès-Verbal validé le 14 octobre 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.